

Observ'ER

INSTITUT FRANÇAIS DE CERTIFICATION DE L'ÉNERGIE D'ORIGINE RENOUVELABLE BAREME DES FRAIS ET DES HONORAIRES DES SERVICES

Tarifification (HT) des services au 01 01 2008

Nature des prestations	Description	Tarif
Droit d'entrée	Ouverture de compte	500 euros
Enregistrement	Enregistrement d'une déclaration d'énergie renouvelable pour un moyen de production > 250 kW	250 euros tous les cinq ans
	Enregistrement d'une déclaration d'énergie renouvelable pour un moyen de production < 250 kW	1 euro/kW tous les cinq ans
Traitement des ordres	Ordre d'émission Ordre de transfert Ordre d'import Ordre d'export Ordre de retrait	0,08 euro/certificat 0,01 euro/certificat 0,04 euro/certificat 0,04 euro/certificat 0,04 euro/certificat

Remise appliquée sur chaque tranche d'activité calculée au tarif et réalisée du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque exercice civil.

Tranche d'activité* :	Taux de remise
de 0 à 10 000 euros	0 %
de 10 001 à 50 000 euros	15 %
de 50 001 à 100 000 euros	35 %
à partir de 100 001 euros	50 %

* Le franchissement d'un seuil entraîne immédiatement et automatiquement l'application sur la facture, du taux de remise correspondant à cette tranche calculée au tarif, appliqué à partir du premier euro de dépassement dudit seuil. Le calcul est remis à zéro au 1^{er} janvier de chaque année. Dans le cadre d'un accord préalable entre les deux parties portant sur un engagement précis, ferme et définitif sur une durée plus longue que l'année civile, le calcul de la remise s'appliquera sur la durée de l'engagement et sur les volumes prévus par l'accord.

Nota : l'audit producteur est à la charge du producteur.